



**Industrie ; Direction générale de l'énergie et des matières premières  
; Direction gaz, électricité, charbon ; Service affaires administratives  
et sociales des entreprises publiques sous tutelle (1946-1978)**

**Répertoire (19890311/1-19890311/14)**

Par M.H. JOLY

Archives nationales (France)  
Pierrefitte-sur-Seine  
1989

## INTRODUCTION

### Référence

19890311/1-19890311/14

### Niveau de description

fonds

### Intitulé

Industrie ; Direction générale de l'énergie et des matières premières ; Direction gaz, électricité, charbon ; Service affaires administratives et sociales des entreprises publiques sous tutelle

### Date(s) extrême(s)

1946-1978

### Présentation du contenu

#### INTRODUCTION

##### Service versant

La Direction du gaz, de l'électricité et du charbon (DIGEC) exerce en particulier la tutelle sur EDF, GDF, la Compagnie nationale du Rhône et le contrôle technique de l'Etat sur l'ensemble des entreprises et organismes concourant au fonctionnement du service public du gaz et de l'électricité.

Le versement n° 890311 provient du service des affaires administratives et sociales (.cellule Affaires administratives) de la DIGEC. Ce service est compétent pour les problèmes statutaires et sociaux intéressant l'ensemble des organismes concourant au service public du gaz et de l'électricité.

Le présent versement concerne le personnel des industries électriques et gazières et se compose exclusivement de PV de séances de diverses sous-commissions de la Commission nationale supérieure du personnel (des industries électriques et gazières). Un membre de la DIGEC est rapporteur-adjoint de cette commission prévue par le statut de ces personnels.

##### Le statut du personnel des Industries électriques et gazières

La rédaction d'un statut national du personnel des industries électriques et gazières fait suite à la nationalisation de l'électricité et du gaz (loi n° 46-628 du 8 avril 1946). Ce statut a été approuvé par décret n° 46-1541 du 22 juin 1946 (JO du 25 juin 1946), puis modifié par 18 décrets successifs entre 1948 et 1987.

##### Champ d'application du statut

Le statut s'applique à l'ensemble du personnel de la production, du transport et de la distribution du gaz et de l'électricité, c'est à dire :

- des services nationaux et des services de distribution créés par les articles 2 et 3 de la loi du 8 avril 1946,
- des entreprises de production et de distribution exclues de la nationalisation (les régies),
- de la Caisse nationale de l'énergie.

##### Commissions du personnel

La Commission supérieure nationale est une commission paritaire, compétente pour tous les services et exploitations décrits ci-dessus. Elle comprend actuellement 34 membres, nommés par le ministre de l'industrie, sur proposition, d'une part des représentants des directions des services et exploitations (EDF, GDF, entreprises exclues de la nationalisation), et d'autre part, des représentants syndicaux du personnel.

Ses attributions sont décrites en détail dans le statut. Pour résumer, la C.S.N. prend des décisions d'intérêt général (répartition, avancement, licenciement, formation pour professionnels) et des décisions individuelles concernant les cadres

Cet instrument de recherche a été rédigé dans le système d'information archivistique des Archives nationales. Il est en

français des "commissions secondaires" du personnel dans chaque exploitation ou service. Le rôle des commissions Il est conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD (version 2002) aux Archives nationales.

secondaires se borne surtout à émettre des avis et suggestions sur la carrière des agents d'échelle 1 à 15 ouvriers, employés et agents de maîtrise -(conditions d'aptitude aux emplois, propositions d'avancement, changement d'affectation, sanctions disciplinaires, requêtes individuelles).

Un décret de 1959 prévoyait en outre un échelon intermédiaire composé de 8 commissions interrégionales du personnel, qui, semble-t-il, n'a pas été mis en place.

#### Contenu du versement

Le versement couvre globalement la période 1947-1978, mais avec des différences de dates d'une sous-commission à l'autre. Il comprend en outre (art. 9) les PV de la commission administrative de reclassement (reclassement des agents des anciennes sociétés nationalisées dans les nouveaux cadres après 1945).

Le service versant a demandé une DDUA longue (50 ans, soit 2028) dans la mesure où il s'agit de documents intéressant la carrière des agents des industries électriques et gazières.

#### SOMMAIRE DETAILLE

P.V. de la Commission nationale supérieure du personnel des industries électriques et gazières : sous-commissions :

art. 1 - 2 : Prestations-pensions : 1947 - 1978

art. 2 - 4 : Discipline-contentieux : 1946 - 1978

art. 4 - 5 : Article 28 : 1950 - 1978

art. 5 : Agents inadaptés : 1948 - 1978

art. 6 : Formation professionnelle : 1954 - 1978

art 7 - 8 : Titularisation-réintégration : 1947 - 1978

art. 8 : Organismes statutaires : 1950 - 1977

art. 9 : Affectation définitive : 1947 - 1951

art. 9 : Commission administrative de reclassement : 1945 - 1953

art. 10 - 14 : Classement-Avancement : 1951 - 1978

Sommaire Art 1-14 : Commission Nationale Supérieure du Personnel des Industries Électriques et Gazières : Déroulement de carrière des personnels : Procès-verbaux de séance des sous-commissions paritaires.

#### **Nom du producteur**

- [Service des affaires administratives et sociales des entreprises publiques sous tutelle \(direction du gaz, de l'électricité et du charbon\)](#)

#### **Localisation physique**

Pierrefitte

#### **Termes d'indexation**

secteur public; personnel; gaz; entreprise publique; électricité; industrie électrique; carrière professionnelle; procès-verbal de séance; relations du travail; gestion du personnel

## Répertoire (19890311/1-19890311/14)

### 19890311/1-19890311/14

Commission nationale supérieure du Personnel des industries électriques et gazières.

#### 19890311/1

- Sous-commission prestations-pensions : P.V.  
avr 1947 - 1955  
mai 1955 - déc 1959  
jan 1960 - avr 1970

#### 19890311/2

- Sous-commission prestations-pensions : P.V.  
juin 1970 - déc 1978
- Sous-commission discipline-contentieux : P.V.  
déc 1946 - déc 1949  
jan 1950 - déc 1954

#### 19890311/3

- Sous-commission discipline-contentieux : P.V.  
fév 1955 - sep 1957  
avr 1958 - mar 1960  
juin 1960 - nov 1962

#### 19890311/4

- Sous-commission discipline-contentieux : P.V.  
jan 1963 - juin 1970  
mars 1971 - juil 1978
- Sous-commission article 28 (primes et indemnités) : P.V.  
jan 1950 - juil 1963

#### 19890311/5

- Sous-commission article 28 (primes et indemnités) : P.V.  
oct 1963 - 1978
- Sous-commissions Agents inadaptés : P.V.  
1948 - avr 1962  
juil 1962 - déc 1978

#### 19890311/6

- Sous-commission Formation professionnelle : P.V.  
jan 1954 - sep 1964  
mars 1965 - déc 1975  
jan 1976 - nov 1978

#### 19890311/7

- Sous-commission Titularisation-réintégration : P.V.  
fév 1947 - déc 1949

jan 1950 - déc 1953

fév 1954 - nov 1959

**19890311/8**

- Sous-commission Titularisation-réintégration : P.V.

jan 1960 - mars 1970

mai 1970 - nov 1978

- Sous-commission Organismes statutaires : P.V.

juil 1950 - sept 1977

**19890311/9**

- Sous-commission Affectation définitive : P.V.

nov 1947 - déc 1949

jan 1950 - juil 1951

- Commission administrative de reclassement : P.V.

juin 1945 - mai 1953

**19890311/10**

- Sous-commission Classement avancement : P.V.

juil 1951 - avr 1953

juin 1953 - mai 1955

juin 1955 - déc 1956

**19890311/11**

- Sous-commission Classement avancement : P.V.

jan 1957 - déc 1958

déc 1958 - oct 1960

nov 1960 - déc 1962

**19890311/12**

- Sous-commission Classement avancement : P.V.

jan 1963 - déc 1964

jan 1965 - sep 1966

oct 1966 - fév 1968

**19890311/13**

- Sous-commission Classement avancement : P.V.

fév 1968 - déc 1968

jan 1969 - déc 1970

jan 1971 - déc 1972

**19890311/14**

- Sous-commission Classement avancement : P.V.

avr 1973 - déc 1975

jan 1976 - oct 1977

déc 1977 - déc 1978